

Département de l'Isère

Commune de PONT-ÉVÊQUE

Plan Local d'Urbanisme
Modification n°2

Pièce n°4.1 :
Zones du PLU et Prescriptions
Article R.123-11b du Code de l'Urbanisme
Echelle au 1/5 000ème

Pour les autres prescriptions du PLU, se reporter aux plans 4.2 et 4.3

Approbation du PLU : 25 septembre 2017
Modification n°1 : 09 novembre 2021
Modification n°2 : 27 juin 2023

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation en date du 27 juin 2023
Le Président, Monsieur Thierry KOVACS



MAIRIE DE PONT-ÉVÊQUE
Place Claude Barrière
38 780 PONT-ÉVÊQUE
Tel : 04 74 57 28 80



VIENNE CONDRIOU AGGLOMÉRATION
Espace Saint Germain - Bât. Antares
30, Avenue du Général Leclerc
38 200 VIENNE
Tél : 04 74 78 32 10



INTERSTICE SARL - Urbanisme et conseil en qualité environnementale
65 rue Victor Hugo / 38200 Vienne
Tél : 04 74 29 95 60
contact@interstice-urba.com

Prescriptions PLU

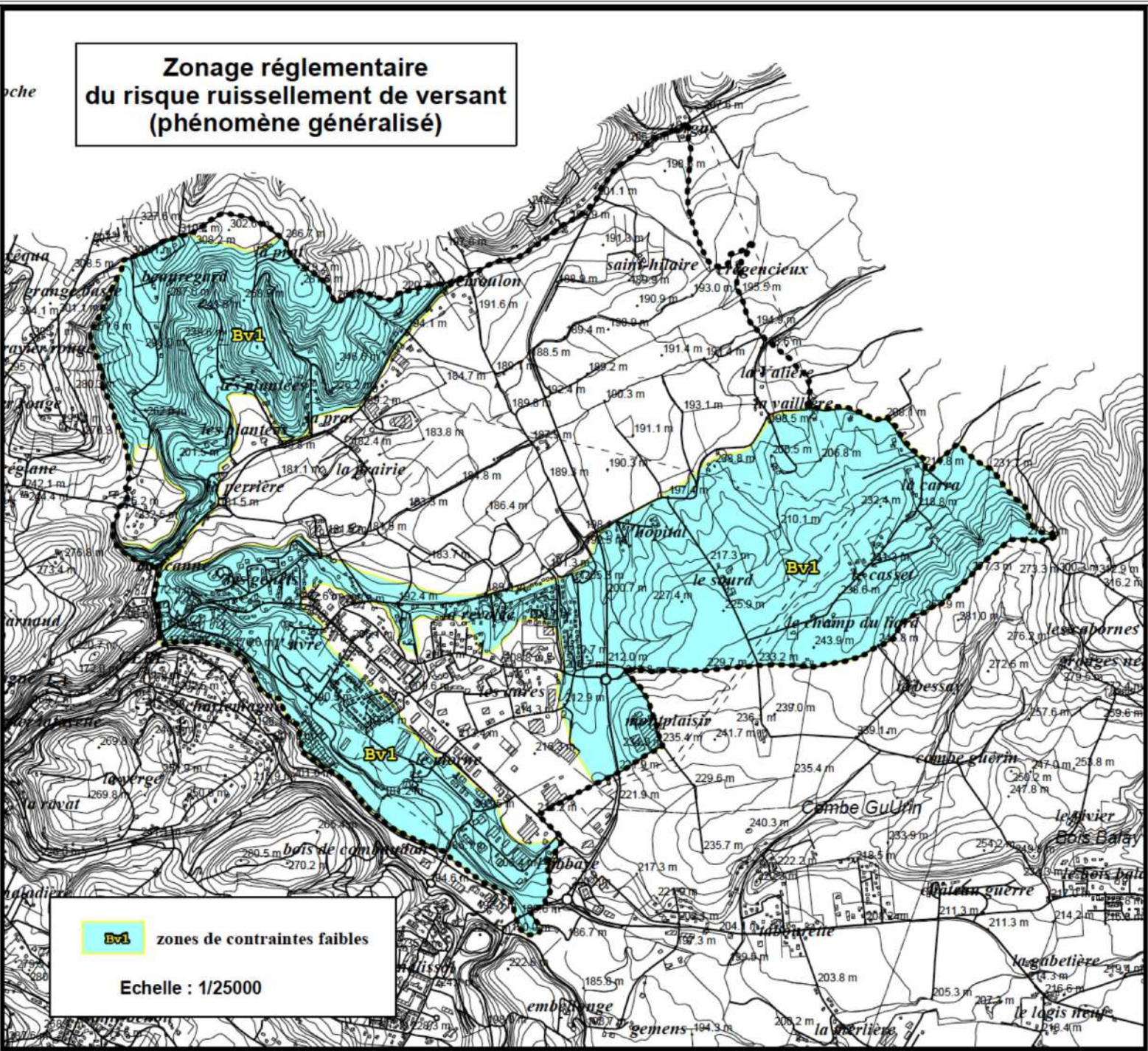
Secteurs de limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques (R123-11-b)

1- Risques naturels

La commune de Pont-Évêque est couverte par un Plan de Prévention des Risques (PPR) multirisques, approuvé par arrêté préfectoral du 13 février 2006.
Le PPR est annexé au PLU (voir les annexes du PLU - voir en annexe n°6.3)

Secteurs concernés par le PPRN (voir le règlement du PPRN en annexe 6.3 du PLU)

La commune est également concernée par un phénomène de ruissellement généralisé (voir l'encart ci-après)



2- Sites et sols pollués

Site industriel susceptible de présenter une pollution des sols ou des eaux souterraines (Base de données Basol) faisant l'objet de restrictions d'usage au profit de l'Etat (servitude conventionnelle du 21/07/2008)

Anciens sites industriels (Base de données BASIAS) pouvant être soumis à des restrictions d'usage

Servitude d'Utilité Publique à l'intérieur du périmètre de l'ancienne ICPE exploitée par la SAS CHARPENTES FRANCAISES - Se reporter à l'arrêté préfectoral DOPP-DREAL UD38-2021-06-06 du 01/06/2021 en annexe du PLU

3- Risques technologiques liés au transport de matières dangereuses par canalisations

- Canalisation d'hydrogène gazeux
- Canalisation de transports d'hydrocarbures raffinés (SPMR)
- Canalisation de transports de gaz naturel

Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de matières dangereuses :

Les tracés sont reportés par le bureau d'études à titre informatif. Se reporter à l'arrêté préfectoral du 19/12/2018 en annexe du PLU

- SUP 1
- SUP 2
- SUP 3
- SUP 2 et 3

4- Lignes de transports d'électricité HT et THT

Ouvrages du réseau public de transport d'électricité

5- Autres

Cours d'eau

Zones urbaines

- Ua : Zone urbaine historique en ordre continu ou semi continu
- Uua : Règles de hauteurs spécifiques
- Ur : Zone de renouvellement urbain et de requalification d'entrée de ville
- Ub : Zone résidentielle mixte en ordre discontinu
- Uba : Règles de hauteurs spécifiques
- Ubc : Zone commerciale du Plan des Aures
- Uc : Zone résidentielle à dominante pavillonnaire dans l'enveloppe urbaine de Pont-Évêque
- Uca : Règles de hauteurs spécifiques
- Ucb : Règles de hauteurs spécifiques
- Ud : Zone résidentielle mixte hors de l'enveloppe urbaine de Pont-Évêque
- Ug : Aire d'accueil des gens du voyage
- Uh : Zone de constructions anciennes patrimoniales
- Ui : Zone d'activités industrielles et artisanales d'importance d'agglomération
- Ui1 : Secteur de règles spécifiques de hauteur maximale des constructions
- Uia : Zone d'activités industrielles et artisanales d'importance locale
- Uic : Zone où le commerce est autorisé
- Ui1 : Zone d'équipements sportifs et de loisirs

Zones à urbaniser

- AUm : Zone à urbaniser ouverte à vocation d'activités économiques (Monplaisir)
- Ala : Zone à urbaniser ouverte avec projet d'aménagement d'ensemble
- Alui : Zone à urbaniser ouverte à vocation d'activités économiques

Zones agricoles

- A : Zone agricole
- As : Zone agricole avec enjeux de préservation des milieux
- Aco : Zone agricole de corridor écologique
- Asco : Zone agricole avec enjeux de préservation des milieux naturels, de corridor écologique et de restauration des espaces de fonctionnement des cours d'eau

Zones Naturelles et Forestières

- N : Zone naturelle et forestière
- Ns : Zone naturelle avec enjeux de préservation des milieux et de continuité écologique
- Nco : Zone naturelle et forestière de corridor écologique
- Nsco : Zone naturelle avec enjeux de préservation des milieux naturels, de corridor écologique et de restauration des espaces de fonctionnement des cours d'eau
- Npi : Secteur de protection de captage (périmètre immédiat)
- Nj : STECAL dédié à des jardins familiaux

